

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS



SUPREME CONSEIL UNI

DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GENERAUX DU 33^{ème} ET DERNIER DEGRE DU RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE
SOUS LA VOUTE CELESTE PAR 43° 6'42" DE LATITUDE NORD ETA 5°51' 33"DE LONGITUDE EST AU GRAND MERIDIEN DE PARIS

ZENITH DE LA SEYNE SUR MER

Décret : 04/D/6024

Nous, Très Puissant Souverain Grand Commandeur, assisté des Souverains Inspecteurs Généraux du 33^{ème} et dernier degré du Rite Ecossais Ancien Accepté composant le Suprême Conseil Uni du Rite.

Vu la saisine diligentée par le Très Eminent Commandeur du Sublime Aréopage « **Echelle Mystérieuse** » en date du 18/01/2024.

Vu le dossier remis par le Sublime Aréopage « **Echelle Mystérieuse** », précisant, entre autre le parcours maçonnique du Frère **GIRAUDI** Alain qui est détenteur du 33^{ème} degré obtenu dans un Suprême Conseil reconnu par nous,

Vu les articles 49, 50 et 51 de notre Règle

Vu l'avis favorable du Suprême Conseil Uni réuni en Consultation Plénière le 18/01/2024

Avons décidé d'accepter que le Très Cher Frère **GIRAUDI Alain**, soit intégré au 30^{ème} degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté :

CHEVALIER KADOSCH

Il sera inscrit au contrôle du Sublime Aréopage « **Echelle Mystérieuse** » sous N° 102

Fait et donné en Consultation Plénière du Suprême Conseil, ce jour, le 18/01/2024.

LE GRAND SECRETAIRE GENERAL



Joseph PEREZ

